

# ASSOCIATION LEGUMES DES JOURS

*Association loi 1901 créée le 14 novembre 2011,  
selon parution au Journal Officiel du 17 décembre 2011, n° 51, article n° 2090.*

Siège social :

1, clos Saint Jacques – 92340 Bourg-la-Reine.

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 OCTOBRE 2014

Le **9 octobre 2014 à 20h30**, les membres de l'association « Légumes des Jours » se sont réunis Salle Kessel, 105 avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente. Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal. Il y a 4 pouvoirs.

L'Assemblée était présidée par Mme Séverine Philibert, présidente de l'association. Elle était assistée d'un secrétaire de séance, M. Jean-Marie Campagnac, secrétaire de l'association.

L'ordre du jour ayant été rappelé par le secrétaire, l'assemblée a donc pu valablement délibérer conformément à ses statuts.

### **1. Rapport Moral et Rapport Financier**

La présidente présente les activités de l'association sur l'année écoulée. Le rapport financier est présenté par M. Antoine Li, trésorier de l'association.

L'association comptait 48 personnes inscrites à la fin de l'année dernière (juin 2014). Le nombre de paniers de légumes fournis par M. Laloup a été en moyenne d'une quarantaine de paniers par semaine, avec en grande majorité des « petits » paniers à 9€. D'autres produits ont pu être proposés aux adhérents de façon plus occasionnelle : huile d'olive grecque, produits andalous, kiwis, confitures, viande bovine, vins de Bourgogne, cidre Breton, ...

Le solde du compte financier de l'association, arrêté au 09/10/2014, est de 1.163,64 €.

Résolution n°1 : Les membres de l'association doivent être à jour de leur cotisation pour bénéficier de la livraison de paniers de légumes et des autres produits proposés. Un recensement des personnes qui n'ont pas encore adhéré pour l'année 2014-2015 sera établi et une relance nominative effectuée. A la première livraison des paniers de légumes après les congés de la Toussaint, le paiement de la cotisation sera obligatoire pour récupérer les denrées.

Résolution n°2 : Le montant de la cotisation annuelle est maintenu à 12 €.

Résolution n°3 : Il est proposé que l'association puisse prendre en charge d'éventuels frais des membres qui assurent le transport de produits ou qui sont amenés à se déplacer chez des producteurs pour le compte de l'association. Il est aussi proposé de prendre en charge une partie des frais de transport de M. Laloup, pour les semaines où le nombre de paniers commandés est inférieur à l'habitude (cas des périodes de congés notamment).

Résolution n°4 : Il est proposé de prolonger la livraison des paniers jusqu'à fin juillet et non fin juin. Pour cette période, les adhérents qui ne souhaitent pas de paniers pourront les proposer à des personnes remplaçantes de leur choix, même non adhérentes à l'association, ceci leur permettant ainsi d'effectuer une « période d'essai ».

**Le rapport moral, le rapport financier ainsi que les résolutions proposées sont adoptés à l'unanimité.**

## 2. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'Administration, qui compte 9 membres, doit être renouvelé chaque année par tiers lors de l'Assemblée Générale.

Parmi les 9 membres actuels il se présente 3 membres sortants : Mme Séverine Philibert, M. Michel Laloup et Mme Hélène Bordier.

Parmi les membres présents à l'Assemblée Générale, 3 personnes font leur candidature au Conseil d'Administration : Mme Valérie Guillaume, Mme Chantal Philippe et Mme Séverine Philibert.

Il est procédé au vote à main levée. **La candidature de ces 3 membres est adoptée à l'unanimité.**

Le Conseil d'Administration est donc dorénavant composé des 9 personnes suivantes :

M. Bergeaud Vincent, M. Campagnac Jean-Marie, M. Delrieu Denis, Mme Guillaume Valérie, M. Li Antoine, M. Mauvais François, M. Peyrel Jean-Louis, Mme Philibert Séverine et Mme Philippe Chantal.

Le Conseil d'Administration se réunira d'ici fin novembre (date à déterminer) pour désigner la composition du bureau (Président, Trésorier et Secrétaire) conformément aux statuts de l'association.

## 3. Points Divers

### Paniers de légumes :

M. Laloup a reporté la cessation prochaine de son activité et continuera donc la fourniture des paniers jusqu'en juillet 2015. Il sera donc nécessaire de « prospecter » un nouveau maraicher pour prendre la suite à partir de septembre 2015.

### Site Internet de l'Association :

Une ébauche de site présentant les activités de notre association a été réalisée par Mme Muriel Bruyas (voir : <http://legumesdesjours.wix.com/ldjs>). L'interface réalisée est d'excellente qualité. Le coût de l'hébergement nécessaire à la mise en place de ce site est de l'ordre de 180 € par an. Ceci semble cependant disproportionné par rapport au fonctionnement de l'association.

Aussi il est proposé de ne pas poursuivre dans cette voie et d'étudier une solution alternative (type blog) pour un coût d'hébergement plus raisonnable. Le CA fera l'analyse des possibilités offertes.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.**

### Autres produits :

Pour continuer d'élargir nos propositions de produits alimentaires de qualité pour l'année à venir, d'autres produits seront proposés aux membres de l'association.

Les produits déjà proposés précédemment comme les fruits andalous, l'huile d'olive et produits grecs, les kiwis, la viande bovine, les fromages de chèvre, le vin de Bourgogne, les fromages du Jura et des confitures seront à nouveau occasionnellement proposés.

Des nouveaux produits comme du Miel Bio (origine Provence) et du Champagne ont pu être dégustés et pourront être proposés.

Les personnes intéressées pour l'organisation de la livraison des différents produits proposés ou les personnes qui ont des contacts avec des producteurs ou des maraichers peuvent se manifester auprès des membres du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h20.

Il est dressé le présent procès verbal, signé par la Présidente de séance et le Secrétaire de séance.

  
Séverine Philibert  
Présidente

A Bourg-la-Reine, le 9 octobre 2014  
Jean-Marie Campagnac  
Secrétaire

